

# EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du lundi 6 mars 2023

Date de convocation : 28 février 2023  
Date d'affichage : 28 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers présents : 25  
Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de madame le Maire.

Étaient présents : A. Guennou – M. Cosson – M. Colas – A. Jégouic – K. Guessant – W. Macé – V. Rosnarho – H. Bourdonnais – M. Chaplain – G. Kuntz – D. Boulaire – B. Delanoë – V. Rebours – M. Devrand – A.G. Bertrand – I. Crézé – F. Le Meur – A. Mercier – I. Lévêque – S. Hamon – F. Deniaux – V. Gaudu – E. Guy-Claereboudt – P. Carrière & A. Le Texier formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : S. Rault donnant procuration à M. Devrand, E. Allanic donnant procuration à M. Colas.

Était absent :

Monsieur Grégoire Kuntz est nommé secrétaire et madame Eva Guy-Claereboudt, secrétaire adjointe.

## OBJET :

### MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF « 45 CLASSES »

Rapporteur : Annie GUENNOU, Maire

Le Conseil Municipal d'Hillion a eu à subir, pour l'année scolaire en cours, la fermeture d'une classe à l'école des Vergers et pourrait subir l'absence de pérennisation de l'ouverture d'une classe temporaire à l'école de la Presqu'île. De fait, le Conseil Municipal conteste la carte scolaire 2023, annoncée le 16 février dernier par la Direction Académique des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal apporte son soutien au collectif « 45 classes », constitué le 5 février dernier, pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

## Considérant :

- L'investissement des communes pour accompagner leur école communale et développer un service public de qualité de l'accueil en garderie à la restauration scolaire ;
- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental ;
- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique dues, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants ;
- Les classes à double, voire triple niveaux, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture ;
- L'augmentation des effectifs par classe, effet induit par les fermetures des classes ou leur non-ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS - CP - CE1 ;
- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction Académique pour décider des fermetures de classes ;
- Le taux moyen des effectifs par classe en France se situe à 22.1, nettement supérieur à celui de l'Union Européenne (19.3 élèves par classe) ;

- L'absence de fermeture de classes qui permettrait une meilleure prise en charge des élèves avec des classes moins chargées. En effet, un accompagnement des élèves les plus en difficulté serait un signe fort pour réduire les différentes inégalités et augmenter les chances de succès, alors que dans le même temps les études, notamment le Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA), font état d'un mauvais classement de notre pays ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPORTER son soutien au collectif « 45 classes » ;**
- **De DEMANDER l'annulation des 45 fermetures de classes et de l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.**
- **De TRANSMETTRE la présente délibération au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.**

**Annie GUENNOU,  
Maire.**

